



## Consultations sur l'impact des pesticides sur la santé et l'environnement

### Favoriser la transition vers des modèles agricoles diversifiés et durables

**Montréal, 23 septembre 2019** – C'est aujourd'hui que débutent les auditions de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles dans le cadre de son examen des impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement. La commission se penche aussi sur les pratiques de remplacement innovantes dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois. Les audiences étant sur invitation seulement, le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) a pour sa part déposé un mémoire à la Commission, dans lequel il fait dix-sept recommandations. Le RNCREQ recommande en priorité de favoriser une transition vers des modèles agricoles durables et diversifiés, ce qui entraînerait d'emblée une réduction de l'usage des pesticides dont le modèle actuel dépend.

Le RNCREQ rappelle que plusieurs études démontrent qu'il existe un lien entre l'exposition aux pesticides et certaines pathologies. Certes, les recherches et les études divergent quant aux impacts réels ou potentiels sur la santé humaine, mais le RNCREQ déplore qu'on n'applique pas le principe de précaution étant donné les risques, en particulier pour les enfants.

Quant aux impacts de l'usage intensif des pesticides sur l'environnement, ils sont nombreux et documentés : perte de la biodiversité, déclin des pollinisateurs, contamination des cours d'eau, dégradation de la santé des sols, etc. Le RNCREQ note en outre que les coûts environnementaux (et sociaux) ne sont pas internalisés et que ce sont les producteurs qui polluent le moins (agriculture bio ou raisonnée) qui assument des coûts financiers supplémentaires. « Au final, c'est le consommateur qui paye plus pour des produits cultivés ou élevés de façon écoresponsable, explique Vicky Violette, responsable du comité agriculture au RNCREQ et directrice du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière. Il faut favoriser l'accès à toute la population en soutenant le milieu agricole vers des pratiques plus durables. »

En fait, le modèle agricole actuel, favorisé par la réglementation, les mesures fiscales et les politiques, contrevient à cinq principes du développement durable, pourtant inscrits dans la loi au Québec. Ce sont la préservation de la biodiversité, le respect de la capacité de support des écosystèmes, le principe du pollueur-payeur, l'internalisation des coûts et, bien sûr, le principe de précaution.

Il est primordial d'effectuer une transition du modèle agricole conventionnel vers des modèles viables du point de vue environnemental, social et économique, en généralisant des pratiques qui réduisent ou éliminent l'apport de pesticides, conclut le RNCREQ dans son mémoire. « Le gouvernement doit favoriser cette transition à l'aide d'outils fiscaux et réglementaires appropriés, précise Vicky Violette. Il faut aussi offrir aux agriculteurs et agricultrices de la formation et des conseils émanant d'agronomes indépendants, et soutenir les producteurs émergents qui s'engagent dans une production écoresponsable. Il est temps de poser des actions cohérentes et ambitieuses ! »

[Lire le mémoire](#)

## À propos du RNCREQ

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

### Renseignements :

Isabelle Poyau

RNCREQ

514 861-7022 poste 3525

[isabelle.poyau@rncreq.org](mailto:isabelle.poyau@rncreq.org)

## Les dix-sept recommandations du RNCREQ

1. Inciter le gouvernement fédéral à réformer le processus d'homologation pour qu'il protège adéquatement la santé de la population.
2. Établir un registre public des ventes de pesticides, afin d'élaborer un plan d'intervention lorsqu'une prévalence d'un trouble de santé pourrait être associée à la présence d'un pesticide donné.
3. Investir dans les études des produits alternatifs pour le contrôle des nuisances de moindre impact sur la santé, tout en encourageant un changement dans les méthodes de culture.
4. Appliquer le principe de précaution en élaborant un plan d'intervention législatif lorsque certains pesticides présentent un risque potentiel sur la santé et l'environnement.
5. Amorcer prioritairement une transition vers des modèles agricoles viables des points de vue environnemental, social et économique, car cette mesure entraînera d'emblée une réduction de la dépendance aux pesticides.
6. Favoriser l'innovation et la recherche de solutions qui permettraient de réduire les coûts de production sous régie biologique.
7. Considérant que les pesticides sont des contaminants, instaurer un système permettant de normer les critères de qualité des sols, via le Règlement sur la protection et la réhabilitation, en incluant les activités agricoles comme ciblées au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement.
8. Appliquer le principe du pollueur-payeur, par exemple via une taxe sur les pesticides, combiné à l'accès à des subventions pour les biopesticides.
9. Appliquer les recommandations du rapport de l'IRDA : « Les pesticides au Québec : Réduction des impacts sur l'environnement et la santé de la population ».

10. Effectuer des recherches indépendantes de l'industrie des pesticides sur l'exposition et les risques pour la santé humaine et la santé des écosystèmes.
11. Rendre accessibles et publics les résultats des recherches sur les impacts des pesticides.
12. Interdire aux agronomes d'être à la fois conseillers auprès des agriculteurs et employés par l'industrie des pesticides.
13. Offrir un incitatif financier aux entreprises qui permettent la récupération gratuite de leurs surplus de chaleur pour les projets de serres à hautes valeurs sociales et environnementales, qui n'utilisent pas de pesticides.
14. Développer une certification de confiance pour les plantes terrestres au Québec, lorsque les normes fédérales pour l'aquaponie sous régie biologique sont respectées.
15. Offrir un soutien plus important et pour une période de trois à cinq ans pour les organisations qui veulent développer de nouveaux créneaux sous régie biologique.
16. Investir dans la recherche de solutions innovantes autant au niveau expérientiel avec les producteurs qu'au niveau de la recherche théorique.
17. Bonifier le 3<sup>e</sup> volet du programme Prime-Vert afin de soutenir adéquatement les producteurs dans leur transition vers l'adoption de méthodes agroenvironnementales.